

**ARRÊTÉ PORTANT
COMPOSITION DE JURY**

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles D 636-73 et suivants et D.636-81;
- Vu** le code de la santé publique,
- Vu** l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée ;
- Vu** l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé un jury de délibération des candidatures en vue de l'admission au sein de la 1^{ère} année du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée (DIPA), au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Article 2 : Le jury est présidé par **M. Medhi TOUAT**, MCU-PH

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

- **Mme Marie LAURENT**, PU-PH ;
- **Mme Irma BOURGEON GHITTORI**, Cadre supérieure de santé CHU MONDOR ;
- **Mme Lola CORSIN**, Médecin PH ;
- **Mme Judith LEBLANC**, MCU ;
- **Mme Lise MANTISI**, IPA

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé
Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU

